

Depuis plusieurs années, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne (CAUE 47), le Service Patrimoine du Département de Lot-et-Garonne, le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Lot-et-Garonne (DRAC- STAP) et la Fondation du Patrimoine (FDP) unissent leurs compétences et mobilisent des aides financières **en faveur de la protection, de la sauvegarde du patrimoine, des paysages et des savoir-faire traditionnels.**

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne (CAUE 47) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental. Ses missions de conseils, de formation, d'information-sensibilisation lui permettent de s'adresser à un large public (élu, professionnels du cadre de vie, particuliers). Dans le domaine de la protection et la valorisation du patrimoine, il travaille en collaboration avec le Conseil départemental, le STAP et la Fondation du Patrimoine.

Tél. : 05 53 48 46 70

Courriel : secretariat@caue47.com

Site : www.caue47.com

Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Lot-et-Garonne (STAP 47) est un service de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Ministère de la Culture et de la Communication, placé sous l'autorité du Préfet. Il assure des missions de surveillance, de conseil et de contrôle, dans le domaine des monuments historiques et de leurs abords et des espaces protégés. Son expertise est sollicitée dans les actions de conservation et de mise en valeur du patrimoine bâti. Il est consulté dans la mise en œuvre des politiques publiques concernant l'urbanisme, le paysage, l'environnement.

Tél. : 05 53 47 08 42

Courriel : christian.airiau@culture.gouv.fr

Sites : aquitaine.culture.gouv.fr

www.lot-et-garonne.gouv.fr

Le Département de Lot-et-Garonne œuvre de manière très active pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine. Différents régimes d'aide permettent ainsi de soutenir les porteurs de projets publics ou privés dans leur volonté de conserver et de restaurer le patrimoine bâti et mobilier, qu'il soit protégé ou non au titre des Monuments historiques.

Le Département accompagne également des animations destinées à valoriser les richesses architecturales présentes sur le territoire.

Tél. : 05 53 69 41 38

Courriel : sophie.bodenan@lotetgaronne.fr

Site : www.lotetgaronne.fr

La Fondation du Patrimoine est un organisme privé indépendant, à but non lucratif, créé par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Sa principale mission est de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine bâti de proximité et le patrimoine naturel. Il s'agit également de promouvoir les savoir-faire traditionnels. Ce patrimoine de proximité, porteur de mémoire et d'histoire, est à la charge de tous. La délégation départementale de Lot et Garonne, représentée par Jean-Jacques Carle, apporte son soutien au montage de dossiers de souscription populaire, de mécénat et de convention de label fiscal.

Courriel : secretariat@caue47.com

Site : www.fondation-patrimoine.org

SAMEDI 20 JUIN 2015
CIRCUIT DÉCOUVERTE
PATRIMOINE DE PAYS
ENTRE AGENAIS ET ALBRET
LOT-ET-GARONNE

JOURNÉES DU PATRIMOINE DE PAYS ET DES MOULINS

LE MOYEN ÂGE
ENCORE PRÉSENT

Lavoir communal à Caudecoste



LOT-ET-GARONNE
Le Département
www.lotetgaronne.fr

FONDATION

DU
PATRIMOINE

caue 47

GENÈSE DU PROJET / La municipalité décide, fin 2013, de restaurer le lavoir communal très dégradé, devenu dangereux. Elle contacte dans un premier temps la Fédération Compagnonnique des métiers du bâtiment pour mener avec elle un chantier école. Il est décidé de confier la direction du chantier à l'architecte Jean-François Grattieri.

PORTEUR DU PROJET / Commune de Caudecoste

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI / Le site du lavoir de Caudecoste se situe au nord et en contrebas du cimetière communal, en bordure d'un chemin de promenade et d'un ruisseau qui se jette dans la Nauze près de Nazelles. Une fontaine logée au fond d'une niche voûtée qui s'ouvre dans le mur-pignon adossé au talus, existait sans doute avant toute autre édification. Sur le cadastre de 1827, un bâtiment est bien localisé sur un terrain qui porte le nom de « pré de Lafontaine ».



Avant travaux

NATURE DES TRAVAUX RÉALISÉS / Le projet s'est déroulé en plusieurs temps. La disparition totale de la charpente et de la couverture au cours du temps nécessite un travail de conception sur la base des éléments en place : profil et pentes à partir du pignon sud, mur de soutènement à l'ouest, ruisseau au nord. Ce dernier érode les fondations du bassin qui risquent de se ruiner ; des végétaux se développent d'une manière anarchique et menacent la pérennité des ouvrages. Le busage du ruisseau et la maîtrise du couvert végétal sont donc un préalable aux interventions de restauration. Ensuite un remodelage du terrain permettra d'aménager un cheminement sécurisé et confortable.



Après travaux



Après travaux

Le mur ouest est consolidé et enduit pour supporter à nouveau un couvert. La charpente est restituée en chêne qui est l'essence locale la plus répandue pour les charpentes d'extérieur. La couverture est réalisée en tuiles plates à emboîtement mécanique, dite aussi tuiles « de Marseille ».

ENTREPRISES / Conception et réalisation de la charpente couverture : Fédération Compagnonnique des métiers du bâtiment - Fourniture bois de charpente : Delsol - Terrassement, réseaux, élagage : ESPTP - Charpente et couverture, consolidation du mur pignon et arases : Eric Parrein - Grille de protection en fer forgé : Oustrin.

DATE DE RÉALISATION DES TRAVAUX / 2014

MONTANT DES TRAVAUX ÉLIGIBLES / 23 998 €

AIDES FINANCIÈRES / Cette restauration a bénéficié du soutien (10 040 €) du Conseil départemental de Lot-et-Garonne au titre du régime d'aide en faveur de la conservation et de la restauration du patrimoine non protégé (PNP), de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DTER), d'une aide de l'Agglomération d'Agen (5 870 €) et d'un accompagnement de la Fondation du Patrimoine : mise en place d'une campagne de souscription (4 800 €) et subvention.